

V/ref LOCNACELLE

N/ref 24SBA3160

Police : 02921988 2000/LOCN

Date survenance : 17/12/2024

COMMUNE DE VERNOU SUR BRENNE

**PROTOCOLE D'ACCORD**

Il est rappelé les faits suivants :

Par le présent protocole rédigé conformément aux articles 2044 et suivants du code civil, établi entre :

GAN Assurances dont le siège social est 8-10 rue d'Astorg 75383 PARIS CEDEX 08, pris en la personne de son représentant légal,

Et, COMMUNE DE VERNOU SUR BRENNE

Il a été convenu les concessions réciproques suivantes :

- GAN Assurances accepte de verser à la de COMMUNE DE VERNOU SUR BRENNE la somme de 1609.44 €

- COMMUNE DE VERNOU SUR BRENNE accepte(nt) cette somme à titre d'indemnité définitive pour solde de tout compte, et renoncent à réclamer à l'amiable ou judiciairement les indemnités :

En conséquence sous réserve du paiement effectif de ladite somme de 1609.44 € par GAN Assurances à COMMUNE DE VERNOU SUR BRENNE qui déclare(nt) accepter cette somme, les parties se déclarent être quittes et désintéressées de toutes leurs obligations respectives.

Le présent protocole est établi en deux exemplaires dont l'un est remis à COMMUNE DE VERNOU SUR BRENNE

et l'autre à GAN Assurances.

Fait à Vernou sur Brenne le 28/02/2025

Faire précéder les signatures de la mention  
« LU ET APPROUVE, BON POUR TRANSACTION »

COMMUNE DE VERNOU SUR BRENNE

GAN Assurances

*" lu et approuvé  
bon pour transaction "*  
*le Maire,  
Pascale DEVALLÉE*



**Courtier en assurances & Produits financiers**

Siège et Service Réclamations 37/39 Bd Vincent Delpuech- 13006 Marseille  
Tel. 04 96 206 300 - Fax. 04 96 206 301

SARL au capital de 230.000 € - 380 301 457 RCS Marseille - APE 6622Z

Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 003 786 vérifiable sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Exerçant sous le contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest, CS 92459-75436 Paris Cedex 09

La médiation de l'Assurance, Pôle CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org)